



# Syndicat UNSA territoriaux CeA

## Réunion du comité social territorial du 27 novembre 2023 de 13h30 à 17h30

### Salle de l'Assemblée, Colmar et en visioconférence

1. Désignation de la ou du secrétaire adjoint de séance
2. Consultation – Règlement particulier des sites de la Bibliothèque d'Alsace – **Abstention**
3. Consultation – Assistantes et assistants familiaux  
Renforcement des remboursements des frais de déplacement – **Pour**  
Révision des critères de fixation des taux de sujétions pour l'accueil d'enfants aux profils complexes – **Pour**

Une augmentation des frais et des allocations est importante et nécessaire. Mais elle n'aura au final aucun impact sur la retraite de nos collègues, ni sur l'attractivité d'un métier déjà difficile et trop souvent dangereux et ingrat. Nos collègues nous expriment le manque de reconnaissance de leur métier qui se traduit notamment par une rémunération éloignée de leur degré d'engagement et de dévouement. Elles et ils demandent dans le cadre de la pétition qui a été adressée à M. le Président :

1. le rétablissement des parts des 2e et 3e enfant telles qu'en 2022, pour une rémunération et une retraite dignes,
2. le bénéfice de l'équivalent SÉGUR appliqué sur la part du 1er enfant (189 euros nets/mois, avec effet rétroactif au 1er janvier 2023), parce qu'elles et ils sont 7j/7j et 24h/24h dans l'accompagnement socio-éducatif des enfants confié-e-s à l'ASE
3. le bénéfice des titres-restaurant, parce que continuer à les en exclure est discriminant et fait naître un sentiment de sous-agent-e-s.

L'UNSA tient à votre disposition les pétitions mentionnées ci-dessus, qui représentent plus de 40% des effectifs des assistantes et assistants familiaux de la CeA et réitère sa demande d'inscription de ces points à l'agenda social 2024.

4. Consultation – Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026 – **Pour**

L'UNSA remercie l'administration pour le lancement d'actions demandées, parfois de longue date, par notre organisation et en particulier l'expérimentation des modalités pour accompagner les règles incapacitantes.

Le plan est ambitieux et, si tout est mis en œuvre et appliqué, la CeA aura fait un grand pas dans ce domaine. L'UNSA remercie l'administration et ses équipes pour le travail important et qualitatif d'ores et déjà réalisé sur cette thématique et sur celui qui devra être engagé.

## 5. Consultation – Déploiement du nouveau SIRH – Pour

Il s'agit d'un travail considérable et important pour notre collectivité et l'UNSA salue l'implication des équipes engagées dans cette course de fond depuis plusieurs mois. L'UNSA aurait souhaité que les agent-es impliqué-es puissent bénéficier d'un CIA complémentaire à la mesure de leur engagement. Une fin de non-recevoir nous a été opposée en prépa CST, par mesure d'équité avec d'autres grands chantiers menés précédemment pour lesquels aucun CIA complémentaire n'a été versé.

L'UNSA propose donc qu'à partir d'aujourd'hui, et pour tout projet d'envergure tel que celui-ci, des CIA complémentaires soient versés au titre de l'investissement collectif d'un service, d'une équipe constituée, transversale ou non, autour d'un projet phare de notre collectivité.

## 6. Consultation – Proposition de mise en place d'une prime de pouvoir d'achat au profit des agent-es et agents de la CeA – Pour

Dès l'annonce par le Gouvernement de la création d'une prime pouvoir d'achat, l'ensemble des organisations syndicales de la CeA, sans attendre la parution du décret d'application à la fonction publique territoriale en ont demandé sa mise en œuvre dès qu'elle sera rendue possible.

Pour l'UNSA, cette demande est en particulier motivée par le fait que sa non mise en œuvre toucherait d'abord et avant tout la catégorie C au sein de laquelle les femmes sont surreprésentées souvent en situation de maman solo et / ou d'aidantes et donc souvent à temps partiel contraint. Pour illustrer le propos, en 2021, les agent-es à temps partiel étaient des femmes à près de 85% (chiffre tiré du RSU 2021 présenté aux partenaires sociaux en 2023).

Refuser le bénéfice de cette prime aux agent-es de la CeA, c'est donc léser les femmes et, parmi elles, les plus fragiles.

Notre collectivité a la possibilité de procéder à son versement en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 et de voter des décisions modificatives budgétaires correspondantes. Une centaine d'emplois sont actuellement budgétés mais non pourvus. Il y a donc de l'argent « qui dort », comme l'UNSA l'a relevé avec à propos la semaine dernière.

L'UNSA rappelle aussi qu'en l'espace de 10 ans, entre 2011 et 2021, le salaire net moyen a augmenté de 7,8 % dans le privé contre 1,2 % seulement pour la fonction publique. Avec le retour de l'inflation en 2021, c'est le dévissage.

Enfin, le Gouvernement annonce, pour 2024, une dotation globale de fonctionnement des collectivités augmentée d'un peu plus de 27 milliards d'euros.

L'UNSA CeA vous remercie ainsi de bien vouloir reconsidérer la situation et veut croire que les partenaires sociaux seront entendus.

Suite à différents échanges, l'UNSA reprend la parole pour demander au Président Pierre BIHL à quel moment la collectivité pourrait-elle envisager d'inscrire ce point à l'agenda social 2024.

Le Président Pierre BIHL, expliquant que la porte n'est pas fermée, répond à l'UNSA que ce dialogue devrait intervenir au plus tard en avril/mai 2024

## 7. Information – Suivi de l'exercice du droit d'option par les agents transférés Dires

## 8. Information – Point d'étape sur l'expérimentation de la territorialisation de l'Autonomie

L'UNSA se fait ici l'écho de retours de terrain en 4 questions d'abord, suivies de 4 constats-propositions et vous remercie pour vos réponses :

- a. la réduction des fonctions des SMS APA à la prise de RDV et à la saisie des plans d'aides est perçue comme inquiétante et dévalorisante d'autant que d'autres tâches telles que la saisie des EMD leur sont attribuées, alors qu'elles pourraient être automatisées par la fusion des données de IODAS dans le formulaire EMD. La tendance doit-elle se confirmer ?
  - b. Lors du déploiement de la territorialisation, les territoires hors expérimentation auront-ils également un stock à 0 ? En effet, le stock 0 a induit pour les TS et SMS hors expérimentation, 600 dossiers à traiter qui a eu pour conséquence d'augmenter considérablement leurs propres délais de visites sur leurs secteurs (6 mois).
  - c. S'agissant des ateliers résiliences : combien de sessions sont programmées et tous les agent-es pourront-elles et ils en bénéficier ?
  - d. Quelles actions de formation sont prévues pour accompagner les encadrant-es ?
- 
- e. La suppression du pré-girage crée une difficulté supplémentaire pour prioriser les dossiers. En effet, les agent-es ne sont pas médecins, elles et ils tentent de faire au mieux mais naviguent à vue.  
Le souhait est de voir le pré-girage rétabli.
  - f. À l'heure actuelle, chaque courrier mentionne un-e référent-e. Demain, ce ne sera plus le cas : il ne sera fait mention que d'une boîte mail générique. Il n'y aura donc plus de porteur du dossier et cette responsabilité délayée risque d'allonger les délais de traitement. Le souhait est que chaque dossier demeure attaché à un-e référent-e
  - g. L'expérimentation de ne plus envoyer de courriers de visite à domicile n'est pas probante : le courrier est un support de rappel et de confirmation du rendez-vous pour les personnes âgées et leur famille. Mieux vaut envoyer un courrier que d'avoir 20 personnes à appeler, qui plus est injoignables pour fixer une plage de rendez-vous.
  - h. Pour assurer une équité de traitement du public entre le territoire Nord et les autres territoires, il y aurait lieu d'associer les collègues du Territoire Nord aux réunions du SEAD qui travaille sur le nouveau référentiel APA et les nouveaux courriers.